

MT 71

AG ordinaire – 10 01 2025

SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

15 rue Gabriel LIPPMANN

C.S. 30161

71104 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex

03 85 97 29 01

N° Adhérent :

(à compléter)

Nom

Adresse

POUVOIR

A retourner uniquement par mail à pouvoir@mt71.fr

avant le vendredi 3 janvier 2025 - 18h

ou à remettre en main propre le jour de l'AG

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

Donne, par la présente, pouvoir à M. / Mme.

ou à défaut, à M. / Mme.

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'Association qui se tiendra :

Le vendredi 10 janvier 2025 à 11 h (accueil à 10h30)

Salle de réunion

Service de Santé au Travail – MT 71

15, rue Gabriel LIPPMANN - 71100 CHALON SUR SAONE

Aux effets ci-dessus, prendre toutes décisions, approuver tous comptes, prendre part à tous votes et généralement, faire le nécessaire, promettant l'agrément dans toutes les décisions qu'il aura prises.

Si vous faites retour du présent pouvoir sans indication d'un mandataire, la (ou les) voix attachée(s) à votre pouvoir sera (seront) attribuée(s) à l'un des Administrateurs du collège « employeur » qui sera présent à l'Assemblée Générale (Article 19 des Statuts).

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention manuscrite
« bon pour pouvoir »

EXTRAIT DES STATUTS :

Article 19 : Chaque adhérent dispose d'une voix par tranche complète ou incomplète de cinq salariés occupés dans l'entreprise qu'il représente, avec limitation à vingt voix.

Membres administrateurs du collège employeurs MT 71 :

| | | |
|-------------------|--------------------------------|-------|
| Présidente : | Mme Sylvie BARTHEL | MEDEF |
| Secrétaire : | M. Laurent MANUEL | CPME |
| Vice-Secrétaire : | M. Laurent REGNAULT DU MOTTIER | MEDEF |
| Membres : | Mme Jenny BELKEBIR | MEDEF |
| | M. Julien BENI | MEDEF |
| | Mme Patricia BEAUVALLET | U2P |
| | Mme Nathalie HOEL | MEDEF |
| | Mme Olivia LHOUMEAU | CPME |
| | M. Alban MOREAU | CPME |
| | Mme Christelle SCIOT | MEDEF |

Vous pouvez joindre Françoise LOILLIEUX au 03 85 97 29 01
pour tous renseignements sur l'organisation de cette assemblée générale.